



Premières
**Assises
Régionales**
de l'**Eau** 25 mai 2016

La Région s'engage
vers une stratégie de l'eau
partagée, durable et solidaire

LA SYNTHÈSE



SOMMAIRE

Editorial de Carole Delga, p 3
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Ouverture par Agnès Langevine, p 4
Vice-présidente de la Région en charge de la Transition écologique et énergétique, de la Biodiversité, de l'Économie circulaire et des Déchets

Les enjeux de la ressource en eau p 5
en Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

- Une nouvelle grande région sur deux bassins versants très différents p 5
- La nécessaire adaptation de la gestion de l'eau face au changement climatique p 5
- L'eau au cœur de l'aménagement du territoire p 5
- Prioriser les actions de gestion de l'eau au sein des stratégies publique p 7

Initiatives mises en œuvre sur le territoire régional p 8
pour une gestion durable et partagée de l'eau

- Mieux connaître les ressources en eau, les besoins, et leur possible adéquation p 8
- Sécuriser l'accès à l'eau en l'économisant partout où cela est possible, et en mobilisant éventuellement de nouvelles ressources p 8
- Assurer une gouvernance locale et multi-compétences pour une gestion intégrée de l'eau p 9
- Apprendre à préserver les milieux humides et leurs fonctionnalités grâce à une dynamique de travail collectif p 9
- La plus-value de la concertation p 10

Clôture par Carole Delga, p 11
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :
le lancement de la démarche prospective concertée sur l'eau

Editorial de Carole Delga,

Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranées



© E. GRIMAUULT

L'accès à l'eau et la préservation de cette ressource conditionnent notre avenir sur la planète. Pour la Région, la gestion durable de l'eau constitue un enjeu majeur pour notre environnement, l'aménagement de nos territoires et le développement économique, touristique, agricole. L'aqueduc romain du Pont du Gard, le canal du Midi, le canal du Bas-Rhône Languedoc témoignent des efforts de l'Homme pour alimenter la population en eau et favoriser les échanges et le développement économique de notre territoire.

Les épisodes de crues et catastrophes naturelles que connaît historiquement notre région, dont la fréquence pourrait s'accroître dans le contexte du changement climatique, doivent nous alerter sur l'indispensable prise en compte du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau.

La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est aujourd'hui à la pointe de l'innovation par l'excellence de ses entreprises et de ses laboratoires. Le pôle de compétitivité Eau, le réseau d'entreprises Swelia, le cluster Water Sensors Membranes, véritables structures d'expertise régionale, s'intéressent à toutes les étapes du cycle de l'eau : eau brute, eau potable, irrigation, assainissement, de la zone rurale isolée jusqu'à la mégapole urbaine.

La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est également un territoire privilégié d'expérimentation de la gestion intégrée de l'eau. La région est également à la pointe dans les aménagements du territoire adaptés au changement climatique et dans la lutte contre les risques naturels.

C'est ici, sur notre territoire, que se dessinent les solutions de demain.

La Région a organisé les 1ères Assises Régionales de l'Eau en synergie avec le salon Hydrogaïa pour mettre en lumière les enjeux quantitatifs et qualitatifs auxquels est confrontée notre territoire pour la gestion et la préservation de ses ressources en eau et de ses milieux aquatiques.

Elles ont été l'occasion d'affirmer l'engagement de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour une gestion de l'eau durable, solidaire et économe, visant un aménagement durable et équilibré des territoires et l'accès à une eau de qualité et adaptée aux usages, tout en préservant ses milieux aquatiques.



Ouverture par Agnès Langevine,

Vice-présidente de la Région en charge
de la Transition écologique et énergétique,
de la Biodiversité, de l'Économie circulaire
et des Déchets

Ces premières Assises régionales de l'eau marquent le début d'une démarche partagée et prospective sur la ressource en eau et les milieux aquatiques en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, portée par la nouvelle Région.

Le patrimoine régional lié à l'eau est particulièrement remarquable et diversifié. La nature est riche en zones humides, en lagunes et en ressources liées à la présence d'un littoral. Les aménagements hydrauliques historiques comme le Canal du midi, le pont du Gard et plus récemment Aqua Domitia, sont autant d'équipements, au cœur de l'aménagement du territoire, qui témoignent d'une tradition de la gestion de l'eau qu'il s'agit de poursuivre. De plus, la préservation des ressources en eau sur le territoire régional est d'autant plus importante qu'elles sont le support indissociable d'activités économiques phares telles que le tourisme, le thermalisme et l'agriculture.

Mais l'état des eaux superficielles et souterraines est préoccupant et les ressources subissent d'importantes dégradations liées aux pollutions, à l'artificialisation des milieux et à des prélèvements qui peuvent déséquilibrer leur fonctionnement naturel quitte à pénaliser la pérennité de certains usages. Ainsi, les objectifs de bon état des eaux imposés par la Directive Cadre sur l'Eau sont loin d'être atteints. La situation actuelle montre l'ampleur des défis à relever pour reconquérir la qualité de la ressource et des milieux et assurer l'accès à l'eau pour tous les usages.

Ces défis, il faut les relever collectivement, travailler ensemble vers une vision partagée de la ressource, dans la perspective du changement climatique. La concertation sur l'eau qui débute avec ces Assises aura pour objectif d'alimenter l'élaboration, par la Région, d'une nouvelle politique régionale pour l'eau afin de garantir le bon état des milieux aquatiques et l'accès durable à une ressource en eau de qualité.





250 personnes ont assisté aux Assises régionales de l'eau

Les enjeux de la ressource en eau en Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

La première séquence des Assises avait pour objectif d'établir un panorama de la ressource en eau et de ses usages en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de le mettre en regard avec les grandes tendances d'évolution à venir (changement climatique, urbanisation, pratiques agricoles, réglementation...) afin d'établir les enjeux (risques, opportunités, outils, acteurs...) de la gestion durable de la ressource en eau à moyen et long terme.

Basé sur les interventions de :
Laurence PUJO, Directrice adjointe de la DREAL Occitanie / Pyrénées-Méditerranée /
Dominique COLIN, Directeur de la délégation régionale de Montpellier, Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse (AERMC) /
Aline COMEAU, Directrice Générale Adjointe, Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) /
Simon POPY, Président de France Nature Environnement Languedoc Roussillon, représentant FNE Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.



Une nouvelle grande région

sur deux bassins versants très différents

Occitanie / Pyrénées-Méditerranée est située sur deux régions hydrographiques bien distinctes : à l'ouest, le bassin Adour-Garonne avec des rivières qui s'organisent autour du grand fleuve Garonne ; à l'est, le bassin Rhône-Méditerranée où les fleuves, de moindre taille, coulent tous vers la mer Méditerranée. L'organisation de la gouvernance locale est liée à chacune de ces situations hydrographiques, pour répondre à des enjeux bien spécifiques. Elle fait encore défaut sur certains territoires et la structuration des organismes de gestion locale de l'eau est primordiale et doit encore progresser. Les politiques de l'eau doivent donc être conduites à des échelles hydrographiques pertinentes, dans un souci de cohérence avec les documents cadres tels que les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et les politiques régionales comme le futur SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Pour y parvenir, l'État et les Agences de l'eau notamment apportent des financements et mettent à disposition des territoires et des projets l'ingénierie nécessaire.

La nécessaire adaptation de la gestion de l'eau face au changement climatique

D'après les modèles, le changement climatique en région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée se traduira essentiellement par une augmentation de l'évapotranspiration et une recrudescence d'épisodes extrêmes comme les inondations et les sécheresses. On peut donc s'attendre en particulier à une réduction des débits dans les cours d'eau à l'étiage, à un manque récurrent de ressource disponible, à des atteintes à la qualité des eaux, de la bio-diversité et des écosystèmes aquatiques.

> En Adour-Garonne, à horizon 2050, il faut s'attendre à une augmentation de la température moyenne entre + 1,5°C et 2,8°C et une réduction de - 20% à -50% des débits à l'étiage dans les rivières.

Pour anticiper ces évolutions et leurs conséquences, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a élaboré en 2014 un plan d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2030. De son côté, l'Agence de l'eau Adour Garonne a animé une démarche prospective sur le fleuve Garonne à horizon 2050, sur la base de divers scénarii imaginés par les acteurs des territoires, pour évaluer les conséquences du changement climatique en termes de gestion quantitative. Si les résultats présentent de fortes incertitudes, tous les scénarii prévoient des économies d'eau et une meilleure maîtrise de la ressource passant par un recours variable à la construction de réserves. Cette démarche concertée permet surtout de faire imaginer des futurs possibles par les acteurs et d'illustrer les grands ordres de grandeurs de l'ampleur des défis à relever. Elle a inspiré le lancement d'études prospectives similaires sur les bassins de l'Adour et de la Dordogne et servira pour l'élaboration du futur plan d'adaptation sur le bassin Adour Garonne..

« On en sait trop pour ne pas agir. »

Dominique Colin, AERMC

« L'exercice de prospective créée de la concertation. »

Aline Comeau, AEAG

Les Agences de l'eau montrent qu'il est nécessaire de s'engager dans une stratégie d'adaptation à long terme en complément des dispositions prises dans les documents cadre d'aménagement et de gestion des eaux comme les SDAGE, qui visent le bon état des eaux à des horizons plus rapprochés.

> En Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, il tombe en précipitations chaque année 57 milliards de m³, dont un tiers se retrouve dans les cours d'eau. Mais les disparités territoriales sont très importantes. Les réserves de stockage présentent une capacité de l'ordre de une capacité de 800 millions de m³ sur tout le bassin Adour Garonne et de 300 millions de m³ en ex-Languedoc Roussillon.

Au vu des impacts du changement climatique, un enjeu majeur pour la Région sera donc la maîtrise de la gestion quantitative de l'eau pour satisfaire les usages dans le respect du fonctionnement des milieux aquatiques. Les enjeux de lutte contre les

pollutions diffuses et de reconquête de l'hydromorphologie des cours d'eau devront également être au cœur des préoccupations régionales pour restaurer et préserver le bon état des eaux.

> L'écart entre la ressource disponible et les besoins des usages en période de basses eaux est évalué à 80 millions de m³, sur la partie Rhône-Méditerranée du territoire régional.

L'eau au cœur de l'aménagement du territoire

Faire face au changement climatique, c'est aussi éviter la « mal adaptation » et poursuivre les politiques d'atténuation. Pour y parvenir, il est indispensable de mobiliser les acteurs de l'aménagement du territoire et d'intégrer les problématiques de gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme. À ce titre, la désimperméabilisation des sols et la limitation de l'extension urbaine et de l'artificialisation sont quelques-unes des ambitions du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône-Méditerranée et seront intégrées dans les réflexions conduites pour le futur plan d'adaptation du bassin Adour Garonne. Les associations prônent également une urbanisation respectueuse des milieux, qui bannit les projets abusifs... comme le sont par exemple certains projets de golfs en zone méditerranéenne ou la création de retenues d'eau, pour faire du téléski nautique ou sauvegarder certains modèles d'agriculture dépassés et non durables.

« On ne peut pas concevoir l'aménagement du territoire sans intégrer l'eau dans les infrastructures et les projets. »

Agnès Langevine, vice-présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

À l'inverse, il faut souligner les efforts réalisés par de nombreux agriculteurs pour s'adapter aux évolutions climatiques. Ces efforts doivent être poursuivis, sans que soient sous-estimés certains de leurs effets collatéraux (évolution du nombre d'emplois, débouchés, etc.), pour permettre l'amélioration de l'état écologique des ressources et des milieux aquatiques, tout en préservant l'économie agricole régionale.

Prioriser les actions de gestion

de l'eau au sein des stratégies publiques

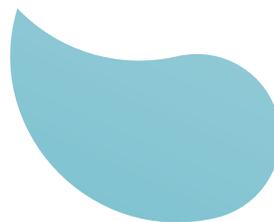
Un point semble faire consensus entre les différents participants des Assises (Agences de l'eau, associations, profession agricole) : il faut d'abord privilégier les économies d'eau partout où cela est possible, puis veiller à l'optimisation de l'usage des ressources existantes et n'envisager la création de nouvelles ressources qu'en dernier recours. Ainsi, les deux SDAGE encouragent avant tout la réalisation d'actions dites « sans regret » (i. e. qui auront un effet bénéfique sur la ressource et les milieux, quelle que soit l'évolution réelle du climat), dont les initiatives d'économies d'eau et la lutte contre le gaspillage à tous les niveaux...

Enfin, certaines stratégies d'action telle que la logique « Éviter, Réduire, Compenser » (ERC) doivent continuer à être développées, comme dans le projet Aqua Domitia ou le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Rhône-Méditerranée dont la stratégie consiste à retenir l'eau dans les sols, lutter contre le gaspillage et redonner aux cours d'eau de l'espace pour favoriser leur bon fonctionnement.

Ces enjeux montrent bien l'ampleur du défi qui attend la Région et ses partenaires pour parvenir à une gestion durable, solidaire et économe de l'eau. Pour y faire face, une seule réponse ne peut suffire, et la gestion durable de l'eau suppose la conduite simultanée d'actions de nature différente qui mobilisent tous les acteurs.

« Il faudra faire attention à ne pas regarder que du côté de l'environnement pour les uns et que du côté de l'économie pour les autres : l'eau est un bien précieux et commun. »

René Moreno, conseiller régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée





Les intervenants à la seconde table ronde

Initiatives mises en œuvre sur le territoire régional pour une gestion durable et partagée de l'eau

La seconde séquence des Assises s'est attachée à mettre en lumière certains projets qui apportent, au moins partiellement, un élément de réponse aux enjeux actuels (et futurs) de la gestion de la ressource en eau et des milieux naturels en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Elle a permis également de valoriser l'action d'acteurs partenaires de la Région.

Basé sur les interventions de :
 Ariane BLUM Directrice régionale du BRGM Occitanie / Pyrénées-Méditerranée /
 André CASTEL Président de l'ASA, ancien Président de la Cave de Roquebrun /
 Yannis GILBERT Chargé de mission au SMVOL (Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron) /
 Hélène SAZATORNIL, responsable Service Environnement Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves /
 Jean-François BLANCHET Directeur Général BRL /
 Pascale MAHÉ Directrice Nature Midi Pyrénées /
 Marielle MONTGINOUL IRSTEA G-Eau Montpellier

Mieux connaître

les ressources en eau, les besoins, et leur possible adéquation

Il est indispensable de poursuivre l'amélioration de la connaissance sur la ressource en eau, et notamment l'eau souterraine, pour pouvoir la gérer durablement. Ainsi, les nappes d'eau souterraines font partie intégrante du cycle de l'eau et participent à l'alimentation des cours d'eau. Elles sont souvent utilisées pour la production d'eau potable, le thermalisme, la géothermie mais nécessiteraient d'être mieux (re)connues, notamment dans leur fonctionnement et la diversité de leurs rôles. Ainsi, si parfois les nappes débordent et créent des inondations, les aquifères qui les renferment peuvent également jouer un rôle essentiel pour absorber des surplus d'eau.

Des études prospectives à l'horizon 2050 sont conduites, notamment par le BRGM, pour évaluer localement la vulnérabilité de ces ressources et leur comportement en cas de fortes pluies afin d'améliorer la vigilance « crues ». D'autres études sur les eaux souterraines sont également en cours ou doivent être engagées pour identifier de nouvelles ressources qui pourraient être mobilisées dans le futur.

« Quand la connaissance sur un projet n'est pas complète, cela peut entraîner des contestations et contribuer à rendre le projet plus fragile. »

Marielle Montginoul, IRSTEA



Sécuriser l'accès

à l'eau en l'économisant partout où cela est possible, et en mobilisant éventuellement de nouvelles ressources

Pour les viticulteurs locaux, les effets du changement climatique amènent à réfléchir à des solutions de sécurisation de la production, afin qu'elle soit d'une qualité constante et d'une quantité annuelle régulière. L'exemple du travail conduit sur le système d'irrigation des vignes de la Cave Roquebrun (34) montre que la mise sous pression

du réseau d'irrigation (autrefois constitué de canaux gravitaires à ciel ouvert) et l'installation de goutte-à-goutte a permis d'économiser 86% du volume d'eau précédemment prélevé dans l'Orb (soient près de 5,5 Mm³) tout en augmentant les surfaces irriguées.

En parallèle de ces économies d'eau, des projets de mobilisation de nouvelles ressources peuvent être mis en œuvre dans des secteurs où la ressource est rare. C'est le cas du projet Aqua Domitia (projet d'adduction d'eau brute provenant essentiellement de la ressource Rhône) dont l'objectif est de sécuriser l'alimentation en eau potable et d'apporter une ressource complémentaire pour permettre l'irrigation agricole raisonnée sur la zone littorale tout en contribuant à préserver les milieux naturels via la réduction de la pression exercée par les prélèvements locaux. Mais ce type de projet doit être finement calé pour ne pas répondre de manière systématique à toutes les demandes et s'assurer ainsi de la réalisation des économies d'eau pré-requises. Le passage à l'action, en 2015, avec la mise en place du réseau de conduites, a donc été largement concerté au préalable et retravaillé pour trouver l'adhésion de la majorité des acteurs locaux. La sécurisation de la ressource permet d'apporter une solution à la question de la gestion de l'offre en eau. Elle fait partie des réponses plutôt faciles à mettre en place car elles font appel à des techniques d'ingénierie, généralement robustes et éprouvées.



Assurer une gouvernance locale et multi-compétences pour une gestion intégrée de l'eau

Il existe plusieurs outils de gestion intégrée de l'eau, pertinents à l'échelle de bassins versants hydrographiques pour assurer la gouvernance locale de l'eau. Sur le territoire amont du Gave de Pau, un Contrat de rivière apporte un cadre cohérent à la mise en œuvre d'actions de restauration et de gestion des cours d'eau ; il est complété par un Programme d'Action de Prévention des Inon-

datations (PAPI) et une démarche Natura 2000 de préservation des milieux sur les cours d'eau. Le portage et la mise en œuvre de ces différentes démarches revient à une seule structure (le PETR Pays de Lourdes et Vallées des Gaves), qui assure la coordination efficace entre tous ces outils sur le territoire et contribue à la dynamique de prise de compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale dès 2018.

Cette approche intégrée des différents aspects de la gestion des milieux aquatiques (fonctionnalité des cours d'eau, inondations, biodiversité), outre le fait qu'elle renforce la gouvernance locale et l'implication des élus pour la gestion durable de l'eau, décuple l'efficacité des actions conduites dans le cadre de chaque démarche, et favorise la solidarité amont-aval. Ainsi, la restauration d'une annexe hydraulique permet de rétablir la mobilité latérale et de maintenir les fonctionnalités épuratrices du cours d'eau (objectif du contrat de rivière), de dissiper l'énergie lors des crues (objectif du PAPI), de restaurer les zones humides et la biodiversité (objectif de Natura 2000). En outre, les sites restaurés sont des zones propices à la sensibilisation et à l'éducation du public.



Apprendre à préserver

les milieux humides et leurs fonctionnalités grâce à une dynamique de travail collectif

Il n'est pas toujours évident de mobiliser les acteurs sur la préservation des milieux aquatiques. Ainsi, si les zones humides sont de vrais systèmes d'épuration et de stockage de l'eau, elles véhiculent souvent une image négative auprès des populations. C'est un défi de fédérer les acteurs autour de leur gestion durable et de la préservation des multiples usages qu'elles assurent. Dans la partie de la Région couverte par le bassin Adour-Garonne, 11 cellules d'assistance technique pour les zones humides (CATEZH) ont été constituées et travaillent aujourd'hui en réseau et de manière coopérative avec les acteurs de terrain

(communes, agriculteurs, entreprises, associations). Pour mobiliser les acteurs, il faut les rencontrer et les sensibiliser, en trouvant une entrée thématique. La concertation aussi est essentielle. Les CATeZH permettent d'avoir une approche intégrée de la gestion des zones humides et d'aboutir, avec la collaboration de tous les acteurs concernés, à des plans de gestion de zones humides co-construits.

À partir du moment où l'on comprend le fonctionnement d'une zone humide, on se responsabilise en tant que décideurs ou citoyens pour pouvoir faire en sorte que cette zone humide continue de bien fonctionner. Aujourd'hui, les CATeZH sont des outils qui fonctionnent très bien et voient augmenter chaque année depuis 2012, leur nombre d'adhérents et les surfaces de zones humides suivies ou gérées. Elles ont l'ambition et la volonté de diffuser ce savoir-faire à l'échelle régionale dans le territoire d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.



La plus-value de la concertation

La mise en place de démarches concertées est une volonté forte du début de la nouvelle mandature régionale. Les participants aux Assises qui s'expriment sont favorables à ce type de démarches. Il faut que les citoyens, les acteurs socio-économiques et les élus puissent aborder la complexité des enjeux de la gestion de l'eau à partir d'échanges de points de vue, dans un climat apaisé.

« Bien souvent, un accompagnement avec de la sensibilisation et de la médiation désamorce des tensions et permet la compréhension et l'appropriation des enjeux. »

Grégoire Delforge,
GRAINE Languedoc Roussillon

Par exemple, la démarche concertée avec la Cave de Roquebrun a permis de travailler non seulement sur la gestion quantitative mais aussi sur la lutte contre les pollutions diffuses. La concertation dans le cadre du projet Aqua Domitia se poursuit encore aujourd'hui. Elle a d'ores et déjà permis d'apporter une dimension progressive au projet pour laisser le temps aux économies d'eau de porter leurs fruits, d'intégrer une vigilance environnementale et d'adapter le projet au territoire de façon plus pertinente. Ainsi la démarche concertée a favorisé l'acceptabilité d'Aqua Domitia. Il est donc pertinent que la Région souhaite mettre en place une démarche concertée et prospective pour établir sa future stratégie d'intervention pour l'eau.

« Le débat public a coûté 1% du coût du projet et cela a été un investissement très utile. »

Jean-François Blanchet, BRL

Clôture par Carole Delga,

Présidente de la Région Occitanie /
Pyrénées-Méditerranée : le lancement
de la démarche prospective concertée sur l'eau

La Région est chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, de protection de la biodiversité et de développement économique. La gestion de la ressource en eau est à l'interface de ces compétences et prend une nouvelle dimension dans la nouvelle région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

L'eau est un enjeu majeur du territoire régional, pour l'approvisionnement en eau potable, les activités économiques telles que le tourisme, l'agriculture, la viticulture et la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi la Région lance une démarche prospective destinée à bâtir, dans un processus de concertation, une stratégie de gestion de l'eau durable, solidaire et économe, afin de sécuriser les ressources des territoires régionaux et de garantir à tous une eau de qualité, tout en préservant les milieux aquatiques. Les résultats de ces travaux alimenteront l'harmonisation des politiques d'aides de la Région en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

L'évaluation des ressources et des besoins en eau sera une étape préalable à toute la démarche concertée dans laquelle la Région s'engage, avec les acteurs régionaux de l'eau. La stratégie régionale de l'eau devra faire émerger des solutions pragmatiques et ambitieuses, que les acteurs locaux mettront en œuvre dans le cadre de projets conciliant à la fois les ressources et le développement raisonné sur le territoire.

Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation de la population, de la même manière que la politique de transition énergétique promeut la sobriété énergétique, il faudra promouvoir une consommation de l'eau raisonnée sur le territoire régional. Le partage de l'eau est un enjeu majeur et des solidarités territoriales seront à organiser. Pour cela, la Région veut notamment soutenir les innovations dans la gestion de l'eau et fait appel aux acteurs qui constituent un fort potentiel d'innovation et de créations d'emplois pour participer à cette concertation, qui démarrera à l'automne 2016.



Pour plus d'informations, les retranscriptions détaillées des interventions et des échanges avec les participants aux Assises Régionales de l'Eau sont également disponibles.

Document réalisé par la Direction de la Transition Écologique et Énergétique
en collaboration avec l'Agence Régionale pour le Développement Durable (SPL ARPE)

HÔTEL DE RÉGION

22, boulevard du Maréchal Juin 31400 Toulouse
Tél. 05 61 33 50 50

201, avenue de la Pompignane 34064 Montpellier cedex 2
Tél. 04 67 22 94 79

regionlmp.fr